

Image not found or type unknown



Succession epouse et enfant 1ere union

Par **lana2008**, le **10/11/2009 à 15:11**

Bonjour, je suis mariée depuis plus de 25 ans, mon mari a eu 2 enfants d'un premier mariage et nous en avons eu un ensemble. mon mari étant plus âgé que moi et ses enfants très arrivistes, je voudrais savoir quelle procédure faire afin que je ne sois pas chassée de ma maison, je suis sans travail donc quelles sont les alternatives afin que je ne leur verse rien sur la succession jusqu'à mon décès. mon mari et moi avons fait une donation au dernier vivant, est-ce suffisant? que dois-je faire? merci par avance

Par **fabienne034**, le **10/11/2009 à 15:59**

Bonjour, le mari fait un testament sous seing privé pour vous donner l'usufruit de la maison pour tout savoir sur les testaments: <http://www.fbis.net/testamentinfo.htm> bonne lecture